

ANNEXE

PROFIL DE POSTE ADJOINT(E) A LA DÉLÉGUÉE ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

L'adjoint(e) à la déléguée académique aux arts et à la culture participe à la mise en œuvre, à l'échelon académique, de la politique nationale relative à l'éducation artistique et culturelle ainsi qu'à la culture scientifique et technologique.

L'adjoint(e) est en relation avec les professeurs relais, les référents culture, les référents culture territoriaux, les inspecteurs, les formateurs et les stagiaires.

Dans ce cadre, l'adjoint à la déléguée, en lien avec la déléguée académique aux arts et à la culture, assure la mise en œuvre des procédures et des projets :

- Animation du service, (organisation et planification des réunions de service, rédaction des comptes rendus, suivi courriers et rendez-vous en lien avec le secrétariat), lien avec l'équipe des chargés de mission et des CODAAC. Participation à la rédaction collégiale du projet de service, en étant force de proposition, garant du respect des textes et des attentes institutionnelles.
- Relation avec les partenaires culturels et institutionnels (rendez-vous, rencontres, échanges) avec la déléguée académique aux arts et à la culture
- Contribution à la préparation et à la mise en œuvre des Commissions Académiques et Régionales de Pilotage de l'EAC coordonnées par la déléguée académique aux arts et à la culture.
- Participation à la réalisation, au suivi, à l'expertise et l'évaluation des projets d'éducation artistique et culturelle
- Participation au déploiement des outils de pilotage de l'EAC (ADAGE en lien avec le chef de projet, site académique, Pass culture scolaire...)
- Participation au COPIL et COTECH des différents projets (Plan chorale, Appel à projets Canopé, PREAC, PTEAC, CTEAC...)
- Contribution à la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle et à l'élaboration du suivi et du parcours de l'élève de la maternelle à la terminale,
- Participation au développement et au suivi de tous les domaines artistiques dont plus particulièrement le théâtre-expression dramatique, la littérature, la culture scientifique.
- Contribution à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats, et des conventions territoriales favorisant le rapprochement des écoles et des établissements avec les ressources culturelles de proximité.
- Participation à la mise en œuvre des politiques EAC et à la réalisation des projets à l'échelon régional (suivi de la convention cadre, appel à projets région, dispositifs culture région...). Il.elle assiste aux réunions régionales.
- Participation aux commissions d'expertise des appels à projets et des commissions d'expertise des plans de formation.

Il ou elle développe des relations avec des partenaires culturels, artistiques ou scientifiques afin de mettre en place, dans les établissements et dans les territoires des projets interdisciplinaires et partenariaux ou des actions de formation dans des structures culturelles. Il/elle est attentif à maintenir actif et ouvert un réseau d'acteurs et de partenaires culturels en favorisant les échanges. Il / elle assure aussi le suivi et l'accompagnement des PTEAC (pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle) en concertation avec les directions des services départementaux de l'éducation nationale des départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

L'adjoint(e) au délégué académique aux arts et à la culture propose et gère des formations, après étude de faisabilité :

- enregistrement des formations au Plan Académique de Formation, il.elle veille au respect des procédures et de leurs délais, organise le calendrier des formations.
- coordination et suivi des formations, gestion de la logistique, analyse des besoins en formation,
- Capable de concevoir et d'animer des formations hybride en EAC à destination des professeurs référents, des porteurs de projets en EAC et autres
- établissement des tableaux de bord des formations.
Evaluation des formations.
Participation au collectif EAC du pôle de professionnalisation.

Il ou elle assure le suivi des actions de formation dans le cadre des PREAC (pôles de ressources d'éducation artistiques et culturelles) :

- appels à candidatures,
- préparation des dossiers,
- suivi des dossiers sur le plan national dans les différents pôles de ressources

- suivi des dossiers et relations avec les stagiaires, la DAFOP et la DGAF,
- élaboration de tableaux statistiques dans le cadre institutionnel,
- participation aux comités de pilotage (dont le théâtre, la littérature, le design).

Dans le cadre de sa mission, l'adjoint(e) à la déléguée académique aux arts et à la culture conduit son action, de coordination, d'accompagnement, de valorisation et d'évaluation de projets en concertation avec :

- les directions et services concernés par l'éducation artistique et culturelle,
- les corps d'inspection,
- les coordonnateurs départementaux chargés de mission pour l'éducation artistique et culturelle,
- les professeurs chargés de mission à la délégation académique aux arts et à la culture,
Le réseau des professeurs référents culture des collèges et lycées
Le réseau des professeurs référents culture territoriaux
- la direction régionale des affaires culturelles,
- les collectivités territoriales,
- les structures culturelles partenaires.

L'adjoint(e) à la déléguée académique doit connaître parfaitement le système éducatif et posséder une bonne expertise didactique et pédagogique. Il ou elle connaît l'organisation de l'académie, de ses services, ses objectifs et ses axes stratégiques.

Il ou elle doit également maîtriser les politiques interministérielles de l'EAC, en connaître les grands enjeux et comprendre leurs actualités. Il ou elle connaît leur déclinaison régionale et académique. Une bonne connaissance des acteurs culturels de la région est un atout pour cette fonction. La fréquentation des structures et offres culturelles à titre personnel est indispensable.

Il ou elle possède une expérience de formateur, tant dans la conception et la mise en œuvre de projets de formation que dans leur animation (expérience en tant que formateur).

Il ou elle fait preuve de compétences rédactionnelles et de maîtrise des outils informatiques et numériques (courrier, tableau, outils collaboratifs...). Il ou elle manifeste des qualités relationnelles et de l'appétence au travail en équipe.

Il ou elle est capable d'autonomie et d'initiatives dans le respect du cadre et des attentes institutionnelles.

L'enseignant(e) exercera à temps complet et conservera son affectation initiale. Il.elle rédige un bilan d'activités et participe à un entretien d'évaluation de sa mission chaque année. Le poste est accordé pour une durée maximale de 5 ans.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 06.12.2021** à :

Madame Valérie PERRIN, déléguée académique aux arts et à la culture
E-mail : valerie.perrin@ac-lyon.fr et daac@ac-lyon.fr

Ainsi qu'au chef d'établissement d'affectation.